



BUDGET ANNEXE

« PARKINGS »

RAPPORT DE PRÉSENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

EXERCICE 2023

1. SOMMAIRE

1. Présentation générale du compte administratif du budget annexe « parkings »	3
2. La trajectoire financière du budget annexe « parkings »	4
2.1 Les indicateurs d'exécution budgétaire du budget annexe « parkings »	4
2.2 Le résultat de clôture du budget annexe « parkings »	4
2.3 Les indicateurs de gestion du budget annexe « parkings »	5
2.4 La dette du budget annexe « parkings »	6
3. La programmation pluriannuelle du budget annexe « parkings »	7
3.1 Le volume des autorisations de programme	7
3.2 L'avancement des autorisations de programme	7
4. La section d'exploitation du budget annexe « parkings »	9
4.1 Les recettes d'exploitation du compte administratif	9
4.2 Les dépenses d'exploitation du compte administratif	10
5. La section d'investissement du budget annexe « parkings »	11
5.1 Les dépenses d'investissement du compte administratif	11
5.2 Les recettes d'investissement du compte administratif	12

1. PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE « PARKINGS »

Alors que le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives constituent des états de prévisions, le compte administratif a pour objet de présenter les résultats de l'exécution budgétaire de l'année en permettant le rapprochement des autorisations votées par le Conseil de la Métropole avec les recettes et les dépenses réellement constatées sur l'exercice. Ces résultats sont repris au budget supplémentaire de l'année n+1.

La compétence de la Métropole en matière de parcs de stationnement d'intérêt métropolitain a été confortée avec la loi 3DS. La délibération du 15 décembre 2022 a défini les contours de l'intérêt métropolitain. Ainsi, la Métropole Aix-Marseille Provence assure la création, l'aménagement, la gestion et l'entretien de 10 ouvrages : dont 7 à Aix-En-Provence, Istres, Martigues et Carry-le-Rouet.

L'année 2023 a été marquée par l'intégration des parkings d'Aix-en-Provence en régie à autonomie financière et par la reprise des parkings de Martigues par la commune.

2. LA TRAJECTOIRE FINANCIERE DU BUDGET ANNEXE « PARKINGS »

2.1 LES INDICATEURS D'EXECUTION BUDGETAIRE DU BUDGET ANNEXE « PARKINGS »

Les principaux indicateurs de gestion de l'exécution budgétaire de l'exercice 2023 se déclinent comme suit :

- ✓ En section d'exploitation :
 - Le taux d'exécution en dépenses s'élève à **34%** et correspond à un total de **2 233,14 K€** et en recettes le taux d'exécution s'élève à **73%**, correspondant à un total de titre émis égal à **4 794,10 K€** ;
 - Les dépenses réelles représentent **1 737,25K€** et les recettes réelles **4 312,76 K€**.
- ✓ En section d'investissement :
 - Le taux d'exécution global de la section en dépenses s'élève à **55%** et correspond à un total de mandats émis de **1 564,31 K€** ;
 - Le taux d'exécution global de la section en recettes s'élève à **52%** et correspond à un total de titres émis de **1 479,97 K€** ;
 - Les dépenses réelles représentent **1 082,96 K€** et les recettes réelles **984,08 K€** dont 796,19 K€ de reprise d'actif suite au transfert du parking d'Istres.

2.2 LE RESULTAT DE CLOTURE DU BUDGET ANNEXE « PARKINGS »

Le résultat de clôture s'établit comme suit :

En €	RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2023	RESULTATS DE L'EXERCICE 2023	RESULTATS DE CLOTURE 2023
EXPLOITATION	186 975,44	-186 975,44	2 560 961,02	2 560 961,02
INVESTISSEMENT	-186 975,42		-84 336,74	-271 312,16
TOTAL	0,02	-	2 476 624,28	2 289 648,86

Le résultat de clôture de l'exercice 2023 est positif. L'excédent d'exploitation 2023 permet de couvrir le déficit d'investissement 2023. Ce résultat d'exploitation est principalement obtenu par deux faits :

- D'une part, la reprise des recettes tarifaires suite à l'incorporation des parkings aixois¹ depuis juin 2023 à hauteur de 3,84 K€.
- D'autre part, la reprise de l'actif des parkings d'Istres à la suite du transfert de compétences d'un montant de 984 K€.

Dès lors, le budget annexe « parkings » se clôture, en 2023, avec un résultat libre d'affectation de 2 289,65 K€.

¹ Méjanès, Carnot, Bellegarde, Pasteur, Mignet, Signoret et Cardeurs.

2.3 LES INDICATEURS DE GESTION DU BUDGET ANNEXE « PARKINGS »

Epargne de gestion courante	= recettes de gestion courante - dépenses de gestion courante (hors solde exceptionnel et financier et provisions réelles) => Capacité courante de financement de l'établissement hors politique d'endettement
Epargne de gestion	= Epargne de gestion courante + solde exceptionnel large => Capacité de la collectivité à dégager de l'autofinancement après prise en compte des éléments non liés à la gestion courante (résultat exceptionnel).
Epargne brute	= recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement => Capacité d'autofinancement brute (CAF) de la section d'investissement
Epargne nette	= épargne brute - annuité en capital de la dette => Capacité d'autofinancement nette de la section d'investissement
Capacité dynamique de désendettement (en année)	= encours de dette "n" / Epargne brute => capacité théorique de la collectivité à rembourser sa dette (nombre d'années théoriques qu'il faudrait à la collectivité pour rembourser l'intégralité de sa dette en y consacrant la totalité de son épargne brute).

En K€	CA 2022	Total "voté" 2023	CA 2023	CA 2022/2023	
				en K€	en %
<i>Recettes de gestion courante</i>	1 097,92	6 052,01	4 275,89	3 177,96	289%
<i>Dépenses de gestion courante</i>	861,38	4 608,21	1 628,06	766,68	89%
Epargne de gestion courante (EBG)	236,54	1 443,80	2 647,83	2 411,28	1019%
Taux d'épargne de gestion courante (Taux d'EBG)	22%	24%	62%		187%
<i>Recettes exceptionnelles larges (77 + 78 +76) hors nature 775</i>	449,00	55,00	36,87	-412,13	-92%
<i>Dépenses exceptionnelles larges (67 +68 + 66112)</i>	1,01	1,04	0,04	-0,96	-96%
Résultat exceptionnel large	447,99	53,96	36,83	-411,16	-92%
Epargne de gestion (EBG + résultat exceptionnel)	684,54	1 497,76	2 684,65	2 000,12	292%
Taux d'épargne de gestion	44%	25%	62%		41%
<i>Intérêts de la dette (66 sauf le 66112)</i>	104,00	109,14	109,14	5,14	5%
<i>Recettes réelles</i>	1 546,92	6 107,01	4 312,76	2 765,84	179%
<i>Dépenses réelles</i>	966,39	4 718,40	1 737,25	770,86	80%
Epargne brute (EBE)	580,54	1 388,61	2 575,51	1 994,97	344%
Taux d'épargne brute (Taux d'EBE)	38%	23%	60%		59%
Annuité en capital de la dette (16 sauf le 16449 et 165)	387,07	1 042,60	1 042,60	655,53	169%
Fonds de roulement (001 + 002 + 1068)	335,49	373,95	373,95	38,46	11%
Epargne nette (ENE)	193,47	346,02	1 532,91	1 339,45	692%
Taux d'épargne nette (Taux d'ENE)	13%	6%	36%		

- ✓ **En 2023, l'épargne de gestion courante est en forte progression par rapport à 2022 passant de 236 K€ à 2 648 K€.** Cette amélioration résulte de la **reprise sur actif et de l'intégration des recettes des parkings situés à Aix en Provence** ;
- ✓ **Le taux d'épargne nette s'améliore également de 13% en 2022 à 36% en 2023.** Ce taux met en évidence une capacité d'autofinancement nette permettant de financer les opérations sans avoir recours à d'autres financements externes (subventions, emprunts nouveaux).

2.4 LA DETTE DU BUDGET ANNEXE « PARKINGS »

Le tableau ci-dessous retrace les principaux indicateurs relatifs à l'évolution de la dette du budget annexe « parkings » :

En k€	Stock de dette au 01/01/2023	Remboursement du capital de la dette en 2023	Intérêts de la dette en 2023	Emprunt nouveau 2023	Stock de dette au 31/12/2023
Volume	4 344,42	1 042,60	92,44	0,00	3 301,82

Entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2023, l'encours de la dette du budget annexe « parkings » a baissé de 1 042,60K€. Cette forte évolution s'explique par :

- ✓ Le remboursement du capital de la dette qui a été possible grâce aux excédents significatifs générés par le budget.
- ✓ Au regard de la capacité d'autofinancement du budget annexe « parkings » et des besoins, aucun nouvel emprunt n'a été contracté en 2023.
- ✓ L'encours de dette s'élève donc au 31 décembre 2023 à 3 301,82 K€.

3. LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DU BUDGET ANNEXE « PARKINGS »

La programmation pluriannuelle des investissements regroupe les projets fixés par la Métropole en matière de politique publique.

Les dépenses réelles d'investissement comprennent les dépenses d'équipement gérées en Autorisations de Programme (AP) et Crédits de Paiement (CP). Ainsi, les volumes d'AP et de CP en 2023 présentent une information majeure au pilotage du Plan Pluriannuel des Investissements (PPI).

3.1 LE VOLUME DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Dans le cadre de la PPI relative au budget annexe « parkings », le tableau ci-dessous présente les principaux indicateurs de suivi de la programmation :

En K€	Autorisation de programme	Montant initial	Montant initial restant à financer au 01/01/2023	Variation annuelle du volume	Mandaté 2023	Reste à financer au 31/12/2023	Durée de résorption (en années)
3 003,00	GEI hors projets spécifiques	3 003,00	1 232,47	0,00	40,37	1 192,10	30,53
	Total	3 003,00	1 232,47	0,00	40,37	1 192,10	30,53

Le stock initial d'Autorisations de Programme (AP) s'élève à 3 003 K€. Le volume d'AP se répartit à travers un seul programme « GEI hors projets spécifiques » correspondant aux travaux d'aménagements des parkings d'Istres, de Martigues et de Carry-le-Rouet. La durée de résorption de ce programme s'élève à 30 ans à volume de crédits de paiement constants.

Au cours de l'exercice 2023, le volume d'autorisation de programme n'a pas été revalorisé du fait du faible taux de mandatement 2023. Le reste à financer s'établit au 31 décembre 2023 à 1 192,10 K€.

3.2 L'AVANCEMENT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Code opération	Libellé des 15 plus importantes opérations du budget primitif	Montant pluriannuel voté de l'opération au 31/12/2023	Mandaté antérieur	mandaté 2023	Taux d'avancement 2023 en %
2018500600	Travaux d'aménagement parkings	3 003 000,00	1 770 528,59	40 368,46	1%
				-	

L'autorisation de programme « travaux d'aménagement parkings » se décompose comme suit :

- ✓ Les parkings d'Istres (les Carmes, Arnavaux et Hugo) pour un montant de 2 024 K€ ;
- ✓ Les parkings Martigues (Sainte Croix et Verdon) pour un montant de 788 K€ ;
- ✓ Et le parking Carry le Rouet (Le Rouet) pour un montant de 150 K€.

Les dépenses d'investissement initialement prévues pour les parkings Sainte Croix et Verdon, qui ne font plus partie des ouvrages à charge métropolitaine ont donc été réallouées aux parkings d'Aix-en-Provence.

L'autorisation de programme « Travaux d'aménagement parkings » affiche un taux de réalisation de 1% relative au mandatement de 40 k pour la réalisation de travaux concernant la création d'un abri de caisse automatique et l'installation et la désinstallation d'un rideau métallique.

4. LA SECTION D'EXPLOITATION DU BUDGET ANNEXE « PARKINGS »

4.1 LES RECETTES D'EXPLOITATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

En K€	CA 2022	Total "voté" 2023	CA 2023	Taux d'exécution 2023	Evolution CA 2022/2023 en %
Recettes réelles	1 546,92	6 107,01	4 312,76	71%	179%
Recettes de gestion courante	1 097,92	6 052,01	4 275,89	71%	289%
013 -Atténuation de charges			8,62		
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	381,33	5 732,00	129,99	2%	-66%
731- Fiscalité locale					
74 - Dotations et participations	104,67				-100%
75 - Autres produits de gestion courante	611,92	320,01	4 137,27	1293%	576%
013-Atténuation des charges					
Autres recettes d'exploitation	449,00	55,00	36,87	67%	-92%
76-Produits financiers	-	-	-		
77 - Produits exceptionnels	449,00	55,00	36,87	67%	-92%
78 - Reprises sur provisions semi-budgétaires					
Recettes d'ordre	0,00	481,40	481,34	100,00%	n/a
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		481,40	481,34	100%	n/a
043 - Opération ordre intérieur de la section	-	-	-		
Total recettes d'exploitation	1 546,92	6 588,41	4 794,10	73%	210%
R 002 Résultat reporté ou anticipé			-		
Total des Recettes d'exploitation cumulées	1 546,92	6 588,41	4 794,10	73%	210%

Les recettes réelles du budget annexe « parkings » enregistrent une augmentation de 3 525,35K€ par rapport à 2022 (+210%) principalement due aux recettes de stationnement (chapitre 75).

La forte augmentation des recettes d'exploitation est liée à la perception des recettes des parkings² situés à Aix en Provence, ainsi qu'au parking de Carry-le-Rouet. Ces dernières s'élèvent à 4 137,27 K€ contre 611,92 K€ en 2022, cette hausse est principalement portée par :

- ✓ Les parkings Aixois pour un montant de 3 812K€ ;
- ✓ Le parking de Carry-le-Rouet pour un montant de 326 K€.

S'agissant des produits exceptionnels, ils s'établissent à 36,87 K€, en forte diminution par rapport à 2022. Cette baisse s'explique par la fin de la participation du budget principal au budget annexe « parkings ».

Concernant les recettes d'ordre, elles sont composées des dotations aux amortissement des subventions perçues. Elles s'établissent à 481,34 K€.

² Les recettes des parkings situés à Aix en Provence sont perçues à compter de juin 2023.

4.2 LES DEPENSES D'EXPLOITATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

En K€	CA 2022	Total "voté" 2023	CA 2023	Taux d'exécution	Evolution CA 2022/2023
Dépenses réelles	966,39	4 724,94	1 737,25	37%	80%
Dépenses de gestion courante	861,38	4 608,21	1 628,06	35%	89%
011 - Charges à caractère général	496,49	2 750,20	527,06	19%	6%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	364,89	1 858,00	1 101,00	59%	202%
65 - Autres charges de gestion courante (sauf 6586)		0,01	0,00	22%	n/a
014 - Atténuations de produits					
Autres dépenses d'exploitation	105,01	116,74	109,19	94%	4%
66 - Charges financières	105,01	115,74	109,19	94%	4%
67 - Charges exceptionnelles		1,00	0,00	0%	n/a
68 - provisions					
Dépenses d'ordre	472,77	1 863,46	495,89	27%	5%
023 - Virement à la section d'investissement	-	572,15	-	0%	n/a
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	472,77	1 291,32	495,89	38%	5%
043 - Opérations ordre intérieur de la section	-	-	-	n/a	n/a
Total dépenses d'exploitation	1 439,16	6 588,41	2 233,14	34%	55%
002 Déficit de fonctionnement reporté de N - 1	-	-	-	n/a	n/a
Total des dépenses d'exploitation cumulées	1 439,16	6 588,41	2 233,14	34%	55%

Les dépenses totales d'exploitation de l'exercice 2023 s'élèvent à 2 233,14€ K€, soit une augmentation globale de 55% par rapport à 2022. Elles se décomposent comme il suit :

- ✓ +6 % au chapitre 011 relatif aux charges à caractère général due aux contrats de prestations de services pour les achats et charges externes des parkings d'Aix-en-Provence ;
- ✓ +202% au chapitre 012 (364,89K€ en 2022 à 1 101 K€ en 2023) relatif aux charges de personnels frais assimilés due à la reprise au 1^{er} juillet 2023 du personnel issu de la SEMEPA (Société d'économie mixte qui assurait auparavant la gestion des 7 parkings situés sur la commune d'Aix-en-Provence) ;
- ✓ +4 % au chapitre 66 relatif aux intérêts de la dette due au titre de l'année 2023.

5. LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « PARKINGS »

5.1 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU COMPTE ADMINISTRATIF

En K€	CA 2022	Total "voté" 2023	CA 2023	Taux d'exécution 2023	Evolution CA 2022/2023 en %
Dépenses réelles	687,33	2 181,25	1 082,96	50%	58%
Dépenses d'équipement	300,26	906,02	40,37	4%	-87%
20 - Immobilisations incorporelles (sauf le 204)					
204 - Immobilisations incorporelles					
21 - Immobilisations corporelles					
23 - Immobilisations en cours					
Opérations d'équipement	300,26	906,02	40,37	4%	-87%
Dépenses financières	387,07	1 275,23	1 042,60	82%	169%
16 - Emprunts et dettes assimilées	387,07	1 275,23	1 042,60	82%	169%
27 - Autres immobilisations financières	-				
Dépenses d'ordre	0,00	481,40	481,34	100%	100%
040 - Opérations de transfert entre sections		481,40	481,34	100%	100%
041 - Opérations patrimoniales					
Total dépenses d'investissement	687,33	2 662,65	1 564,31	59%	128%
D 001 Solde d'exécution négatif reporté		186,98		0%	n/a
Total des dépenses d'investissement cumulées	687,33	2 849,63	1 564,31	55%	128%

En 2023, les dépenses totales de la section d'investissement s'élèvent à 1 564,31 K€ soit une augmentation de 128% par rapport à 2022.

Les dépenses d'investissement se répartissent comme il suit :

- ✓ Les dépenses d'équipement en 2023 diminuent par rapport à 2022 pour un total de 40,37 K€ en 2023. Cette baisse s'explique par le décalage des travaux qui ont été entrepris pour le parking Méjanès à Aix-en-Provence ;
- ✓ Les dépenses financières augmentent de 169% par rapport à 2022 les portant à un total de 1 042,60 K€. Cette forte augmentation est due au remboursement anticipé du capital de la dette (+169%).
- ✓ Les dépenses d'ordre s'établissent à 481,34 K€ (+100% par rapport à 2022). Elles comprennent l'amortissement des subventions d'investissement reçues antérieurement et amorties à compter de 2023.

5.2 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT DU COMPTE ADMINISTRATIF

En K€	CA 2022	Total "voté" 2023	CA 2023	Taux d'exécution 2023	Evolution CA 2022/2023 en %
Recettes réelles	195,32	986,16	984,08	100%	404%
Recettes d'équipement	27,58	2,99	0,91	30%	-97%
13 - Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)					
16 - Emprunts et dettes assimilées (hors 165, 166, 16449)		2,99	-	0%	
23- Immobilisations en cours	27,58		0,91		
Recettes financières	167,74	983,17	983,17	100%	486%
10- Dotations, fonds divers,réserves					
106 - Réserves	167,74	983,17	983,17	100%	486%
024- Produits des cessions d'immobilisations					
27 - Autres immobilisations financières	-	-	-	n/a	
Recettes d'ordre	472,77	1 863,46	495,89	27%	5%
021 - Virement de la section de fonctionnement		572,15		0%	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	472,77	1 291,32	495,89	38%	5%
041 - Opérations patrimoniales					
Total recettes d'investissement	668,09	2 849,63	1 479,97	52%	122%
R 001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé				n/a	
Total des recettes d'investissement cumulées	668,09	2 849,63	1 479,97	52%	122%

Le total des recettes d'investissement recouvrées en 2023 est de 1 479,97 K€ (contre 668,09 K€ en 2022 soit +122%) avec un taux d'exécution de 52%.

Les recettes d'investissement pour l'année 2023 sont exceptionnelles compte tenu de la reprise de l'actif des parkings d'Istres dans le cadre du transfert de compétences pour un montant de 983,17 K€. De plus, les opérations d'ordre de transfert entre sections (essentiellement les dotations aux amortissements) ont été augmentées et représentent 495,89 K€.